

Ecole :

(cadre réservé à l'administration)

## PREINSCRIPTION SCOLAIRE 2019-2020

Pour procéder à la préinscription scolaire de votre enfant, merci de renseigner les champs requis de la présente fiche, de l'imprimer en cliquant sur le bouton situé en fin de formulaire, et de la signer. Le document obtenu devra ensuite être fourni au service des Affaires Scolaires, accompagné d'un justificatif de domicile, du carnet de vaccination, du livret de famille et d'un justificatif d'autorité parentale pour les parents divorcés ou séparés.

**Service des Affaires Scolaires** : 5, rue de l'Hôtel de Ville - 04 90 35 30 09 - scolaire@mairie-valreas.fr  
Ouvert au public lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

### ELEVE

NOM :  PRENOM :  SEXE :  M  F

NE(E) LE :    A :  DEP. :

ADRESSE :

CP :  COMMUNE :

### RESPONSABLES LEGAUX

#### LE PERE

NOM :

PRENOM :

SITUATION MARITALE :

AUTORITE PARENTALE :  OUI  NON

ADRESSE :

CP :

COMMUNE :

TEL. DOMICILE :

TEL. TRAVAIL :

TEL. MOBILE :

COURRIEL :

#### LA MERE

NOM :

PRENOM :

SITUATION MARITALE :

AUTORITE PARENTALE :  OUI  NON

ADRESSE :

CP :

COMMUNE :

TEL. DOMICILE :

TEL. TRAVAIL :

TEL. MOBILE :

COURRIEL :

**AUTRE RESPONSABLE LEGAL (personne physique ou morale) :**

NOM PRENOM :	<input type="text"/>	ADRESSE :	<input type="text"/>
ORGANISME :	<input type="text"/>	FONCTION :	<input type="text"/>
LIEN AVEC L'ENFANT :	<input type="text"/>		
AUTORITE PARENTALE :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
TEL. DOMICILE :		TEL. TRAVAIL :	
TEL. MOBILE :		COURRIEL :	<input type="text"/>

**SIGNATURES**

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

DATE :	<input type="text"/>	Signature du Père :	Signature de la Mère :	Signature Autre responsable légal :
--------	----------------------	---------------------	------------------------	--

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le Directeur de l'école dans le logiciel de l'Education Nationale "Base Elèves 1er Degré". Le Maire de la commune est également destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscriptions scolaires et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du Directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi N°2004-801 du 6 août 2004.